

Décision Générale colonial

Décision n° 277 dérision n° 277 du 11 mars 1947

n° 277

Ministère ACTES DU POUVOIR LOCAL	Date de publication 11 mars 1947
Numéro JO n° 3 du 30/03/1947	Date du numéro 30 mars 1947

TEXTE INTÉGRAL

Sont reclassés ainsi qu'il suit les agents des cadres locaux autochtones : Ahmed Omar, agent technique, 2e classe, 10e échelon, (ancienneté conservée au 1er janvier 1947 : 20 jours). Abdoul Kader Hayed, agent techniqu , 2e classe, 10e échelon (ancienneté conservée au 1er janvier 1947 : néant).